



Rapporteur : C.MARTINS

Commission n°4

41 - Finances, Moyens des services

Fonctionnement de l'assemblée - Désignations de conseillers.ères départementaux.ales au sein de commissions ou organismes

Le jeudi 07 avril 2022 à 09h30, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Etaient présents : Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEAUX, Mme BOUTON, M. BRETEAU, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MORICE, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE

Absents et pouvoirs: Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), M. DELAUNAY (pouvoir donné à Mme SALIOT), Mme TOUTANT (pouvoir donné à M. BOURGEAUX)

Le Conseil départemental

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 3121-15, L. 3121-23, L. 3211-1 et R. 1524-4 ;
 Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment l'article L. 121-8 ;
 Vu le code de l'éducation, notamment l'article L. 713-9 ;
 Vu le code électoral, notamment les articles L. 175 et R. 107 ;
 Vu le code des transports, notamment l'article L. 1231-5 ;
 Vu les statuts de l'Institut de gestion de Rennes, notamment leur article 4 ;
 Vu les délibérations du Conseil départemental en dates des 1^{er} juillet, 22 juillet, 25 novembre 2021 et 3 février 2022 relatives aux désignations de représentants de l'Assemblée départementale au sein de commissions et d'organismes ;

Expose :

En application du code général des collectivités territoriales (CGCT), l'Assemblée départementale est régulièrement amenée à désigner ses représentants au sein de commissions et d'organismes divers et à procéder à des mises à jour de ces désignations.

S'agissant des modalités de vote pour ces désignations, deux modalités alternatives sont prévues :

- d'une part, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions départementales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le Président du Conseil départemental ;
- d'autre part, si un vote est nécessaire et que l'Assemblée le décide à l'unanimité, les désignations se font par vote à main levée.

Le présent rapport concerne 2 séries de désignations :

- la première correspond à des ajustements ponctuels et divers dont l'Assemblée est habituellement saisie à l'occasion de chaque session (I) ;
- la seconde a pour objet de répondre à de nouvelles demandes (II).

I- AJUSTEMENTS PONCTUELS ET DIVERS DE REPRESENTATIONS

AMENAGEMENT FONCIER

Commission départementale d'aménagement foncier (modification)

M. PERRIN a été désigné par l'Assemblée pour siéger en tant que titulaire à la commission départementale d'aménagement foncier et M. GUIDONI a été désigné par l'Assemblée pour y siéger en tant que suppléant.

Il est proposé que M. PERRIN soit remplacé par M. SOULABAILLE et que M. GUIDONI soit remplacé par M. PERRIN.

SEM - SPL

Société d'aménagement d'Ille-et-Vilaine – SADIV (modification)

M. SOULABAILLE a été désigné par l'Assemblée pour siéger au conseil d'administration de la SADIV en tant que titulaire.

Il est proposé que M. GUIDONI soit désigné pour le remplacer dans cette instance.

II- NOUVELLES DEMANDES

SERVICES DE PROXIMITE

Espace social et culturel commun Eugénie Duval - (ESCC) Maen Roch

L'espace social et culturel commun Eugénie Duval de Maen Roch, ouvert depuis juin 2021, accueille pour ce qui concerne :

- le Département : le centre départemental d'action sociale (CDAS) des Marches de Bretagne,
- l'Etablissement public de coopération intercommunale (EPCI) Couesnon Marches de Bretagne : l'espace jeunes Cogl'ados, le centre social intercommunal et la médiathèque intercommunale,

- les partenaires associatifs : le centre local d'information et de coordination (CLIC) Haute-Bretagne, l'école de musique associative Interval'Coglais et l'association du Pôle artistique et culturel Angèle Vannier.

Afin de suivre les activités et les projets de ce nouvel équipement, un COPIL se constitue, composé de 5 représentant.es élu.es du Département et de 5 représentant.es de Couesnon Marches de Bretagne.

Les candidatures de Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNE, M. MARCHAND, M. de GOUVION SAINT-CYR et de Mme GUIBLIN sont proposées pour y siéger.

Espace social commun Simone Iff - (ESC) Rennes Maurepas

La construction de l'espace social commun dans le quartier Maurepas-Gayeulles à Rennes, destiné à accueillir les services du centre départemental d'action sociale (CDAS), du centre communal d'action sociale (CCAS), du centre social, de la caisse d'allocations familiales (CAF), de la mission locale WE Ker et d'une antenne des services de la Ville de Rennes, nécessite la constitution d'un groupe opérationnel pour le suivi du projet.

La candidature de Mme BILLARD est proposée pour y siéger.

ENSEIGNEMENT

Institut de gestion - institut d'administration des entreprises de Rennes (IGR-IAE)

L'institut de gestion de Rennes, institut universitaire d'enseignement et de recherche en sciences de gestion et management, prévoit dans ses statuts, la désignation de représentant.es de l'Assemblée départementale.

Il est ainsi proposé la candidature de Mme ROUSSET pour siéger au conseil d'administration de l'IGR-IAE en tant que titulaire et la candidature de M. SOULABAILLE pour y siéger en tant que suppléant.

Comité de pilotage stratégique de la sectorisation des collèges de Rennes et de sa proche périphérie

Dans le cadre de la réflexion engagée sur la sectorisation des collèges de Rennes et de sa proche périphérie, il est proposé de mettre en place un Comité de pilotage stratégique. Instance de concertation réunissant autour du Président ou de son.sa représentant.e, l'ensemble des acteurs concernés par la sectorisation (élu.es du Département et des communes concernées, syndicats de l'enseignement,...), il sera réuni régulièrement tout au long du projet et notamment en amont des délibérations qui pourront être soumises au Conseil départemental, après avis du Conseil départemental de l'éducation nationale.

S'agissant du Département, outre le Président ou son.sa représentant.e, le Comité se composera de 6 élu.es titulaires (4 élu.es issu.es de la majorité et 2 de la minorité) et de 3 élu.es suppléant.es (2 élu.es issu.es de la majorité et 1 de la minorité). L'Assemblée est invitée à procéder à leur désignation.

ELECTIONS LEGISLATIVES

Commission de recensement des votes

Conformément aux dispositions des articles L. 175 et R. 107 du code électoral, le recensement général des votes émis à l'occasion des élections législatives des 12 et 19 juin 2022 est effectué par une commission comprenant notamment un.e conseiller.ère départemental.e.

Il est ainsi proposé la candidature de Mme MESTRIES pour siéger à la commission de recensements des votes.

MOBILITES

Comité des partenaires - Liffré-Cormier Communauté

Devenue autorité organisatrice des mobilités (AOM) en juillet 2021, Liffré-Cormier Communauté doit se doter d'un comité des partenaires, consulté au moins une fois par an et avant la mise en œuvre de tout projet de mobilité structurant sur son territoire. Par délibération du 8 mars 2022, le conseil communautaire de Liffré-Cormier Communauté a prévu la représentation du Département au sein de ce comité des partenaires.

Il est ainsi proposé la candidature de M. LENFANT et de M. LE GUENNEC pour siéger au sein du comité des partenaires de Liffré-Cormier Communauté.

Décide :

- de désigner M. SOULABAILLE pour siéger à la commission départementale d'aménagement foncier en remplacement de M. PERRIN en tant que titulaire, et de désigner M. PERRIN, en remplacement de M. GUIDONI en tant que suppléant ;
- de désigner M. GUIDONI pour siéger au conseil d'administration de la société d'aménagement d'Ille-et-Vilaine (SADIV), en remplacement de M. SOULABAILLE ;
- de désigner Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNE, M. MARCHAND, M. de GOUVION SAINT-CYR et Mme GUIBLIN pour siéger au comité de pilotage de l'espace social et culturel commun Eugénie Duval de Maen Roch (ESCC) ;
- de désigner Mme BILLARD pour siéger au groupe opérationnel de suivi de l'espace social commun Simone Iff de Rennes Maurepas (ESC) ;
- de désigner Mme ROUSSET pour siéger au conseil d'administration de l'institut de gestion de Rennes (IGR-IAE) en tant que titulaire et de désigner M. SOULABAILLE pour y siéger en tant que suppléant ;
- de désigner Mme BILLARD, M. HERVE, M. DENES, Mme KOMOKOLI, Mme FERET, et Mme MERCIER en qualité de titulaires ainsi que Mme ROUSSET, M. GUIDONI et M. HOUILLOT en qualité de suppléants au sein du Comité de pilotage stratégique de la sectorisation des collèges de Rennes et de sa proche périphérie qui sera par ailleurs présidé par le Président ou sa représentante, Mme LARUE ;
- de désigner Mme MESTRIES pour siéger à la commission de recensement des votes ;
- de désigner M. LENFANT et M. LE GUENNEC pour siéger au comité des partenaires de Liffré-Cormier Communauté.

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est adoptée à l'unanimité.